

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
03/09/2021

Dossier complet le :  
03/09/2021

N° d'enregistrement :  
2021-ARA-KKP-3355

### 1. Intitulé du projet

Requalification d'un site industriel existant sur la commune de Saint-Maurice-de-Gourdans (01800) consistant à développer un entrepôt logistique répondant aux dernières normes en vigueur, porté par la société SCCV Hudson Log 01 sur un foncier d'environ 2,6 ha

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne   
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°39.a	Le projet prévoit une surface de plancher d'environ 11 299 m <sup>2</sup> (comprise entre 10 000 m <sup>2</sup> et 40 000 m <sup>2</sup> ). Le terrain d'assiette couvre une superficie de 25 973 m <sup>2</sup> .  Nota pour la rubrique n°1 : Le site sera considéré comme une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement (rubrique 1510)

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SCCV Hudson Log 01 projette le réaménagement d'un tènement d'emprise foncière d'environ 2,6 ha localisé sur la commune de Saint-Maurice-de-Gourdans (01800). Le site comprend un bâtiment existant, anciennement exploité par la société DUCRY SAS qui avait une activité de travaux de montage de structures métalliques.

Le projet consiste à démolir l'installation actuelle pour construire un bâtiment logistique avec bureaux et locaux sociaux d'environ 11 299 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Ce bâtiment se composera de deux cellules de stockage d'une hauteur de 12 m, de 2 locaux de charge, de locaux techniques et de bureaux.

La construction du bâtiment s'accompagnera de réaménagement de parkings et voiries, d'un bassin de rétention, et d'espaces paysagers sur le terrain.

De plus, une certification BREEAM Very Good de l'actif est prévue.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est le développement d'une plateforme logistique permettant le stockage de marchandises générales (produits de la grande distribution et d'entreprises clientes).

Le site sera soumis à enregistrement pour la rubrique 1510 et déclaration pour les rubriques 2925 et 2910.

La société SCCV Hudson Log 01 a fait le choix de solutions innovantes avec notamment la certification de l'actif BREEAM Very Good. L'avantage de cet aménagement est de construire un bâtiment sur un tènement déjà occupé, ce qui permet de limiter les impacts en terme de biodiversité.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux incluant la démolition du bâtiment existant auront une durée d'environ 14 mois et seront réalisés par des entreprises spécialisées dans ce type de construction.

Le projet prévoit la destruction du bâtiment existant et de réutiliser les matériaux.

Les procédés constructifs généraux pour l'entrepôt (structure principale, murs coupe-feu, ossature secondaire, couvertures, façades, menuiseries, portes, etc.) seront de type courants, essentiellement préfabriqués en usine avant d'être livrés et posés sur le site, et identiques au bâtiment existant.

Les bureaux et locaux annexes seront réalisés en structures traditionnelles (béton ou métal) et intégreront les obligations réglementaires sur leur stabilité au feu et sur la réglementation thermique.

Les travaux de VRD et génie civil (infrastructure) seront eux aussi de type courants.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment est conçu pour une activité de stockage et de logistique. Le stockage des produits se fait généralement sur palettes en bois placées sur racks. Les produits stockés seront de la marchandises générales (produits de la grande distribution et d'entreprises clientes). La hauteur maximale de stockage sera de 9,60 m dans les cellules de stockage pour les marchandises de type 1510, et 9 m maximum pour les marchandises de type 2662.

Des zones de quais permettront de réceptionner/expédier les produits.

L'accès des camions (PL) et des voitures (VL) sera commun, deux parkings VL permettront le stationnement du personnel et une zone d'attente PL permettra d'éviter l'encombrement de la voie publique.

L'effectif projeté sur le site est de 40 personnes.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- Permis de construire
- Enregistrement au regard de la réglementation ICPE pour la rubrique 1510
- Déclaration au regard de la réglementation ICPE pour les rubriques 2910 et 2925

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise foncière du terrain :	25 973 m <sup>2</sup>
Surface de plancher du bâtiment :	11 299 m <sup>2</sup>
Espaces verts :	6 545 m <sup>2</sup>
Surface imperméabilisée (dont bassin de 685m <sup>2</sup> ) :	8 231 m <sup>2</sup>
Surface de panneaux photovoltaïques :	2 576 m <sup>2</sup> au minimum

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Chemin de la ZI de Pollet  
01800 Saint-Maurice-de-Gourdans

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 5° 0 8' 5 9 " E Lat. 4 5° 4 9' 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté à environ 10 m à l'Est de la ZNIEFF de type 2 "STEPPE DE LA BASSE VALLEE DE L'AIN ET DE LA VALBONNE" et de la ZNIEFF de type 1 "Pelouses sèches de la Valbonne".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Brotteaux De Chazey Sur Ain, localisé à environ 8,5km au Nord-Est du projet, est l'APPB le plus proche du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas localisé au sein d'un parc national, parc régional ou réserve naturelle.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Maurice-de-Gourdans n'est pas concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas localisé dans ou aux abords d'un monument historique, bien inscrit ou site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté à environ 430 m à l'Est de la zone humide régionale de la "Lône de la Chaume" et à environ 1,15 km à l'Ouest de la zone humide régionale du "Marais du Ronger".

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Maurice-de-Gourdans est concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) prescrit le 10/07/2020. Le site du projet est inclus dans le projet du PPRNi. La commune de Saint-Maurice-de-Gourdans n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est pas recensé dans la base de données BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau. Les captages d'eau destinés à la consommation humaine les plus proches du projet sont localisés sur la commune de Balan.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé au sein d'un site inscrit, le plus proche est le Château de Loyes et son parc.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches correspondent à la Directive Oiseaux et Habitats "Steppes de La Valbonne" (FR8212011 et FR8201639) localisées à environ 3 m à l'Ouest du projet. La Directive Habitats "Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon" est située à environ 530 m à l'Ouest du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé au sein d'un site classé, le plus proche est le confluent de l'Ain et du Rhône.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de prélèvements directs dans le milieu naturel. L'alimentation en eau du projet se fera par le réseau public d'alimentation en eau potable (consommation sanitaire uniquement).  Il est à noter que le site était déjà occupé par un bâtiment raccordé au réseau public.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'intervention dans le sous-sol
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif est de travailler en autonomie sur le site avec un équilibre déblais/remblais pour ne rien évacuer du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif est de travailler en autonomie sur le site avec un équilibre déblais/remblais pour ne rien évacuer du site.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain ne présente pas de sensibilité particulière vis-à-vis de la faune et de la flore. Pour rappel, le terrain accueille déjà un bâtiment à usage industriel.  L'avantage de cet aménagement est de construire un bâtiment sur un tènement déjà occupé, ce qui permet de limiter les impacts en terme de biodiversité.  Le projet prévoit la démolition du bâtiment existant.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vue de son activité (entrepôt logistique), le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les zones Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Exceptées les contraintes hydrauliques (zone inondable) pour lesquelles des mesures seront prises afin de rendre compatible le projet avec son environnement, il n'a pas été mis en évidence de zones à sensibilité particulière dans le point 5.2 du présent formulaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment logistique se développe sur un site déjà partiellement construit et dont la démolition est prévue. Ce redéveloppement du tènement a donc une optique de préservation des espaces naturels en luttant contre l'artificialisation des sols. Seule une partie de la parcelle est aujourd'hui en friche.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Maurice-de-Gourdans n'est pas concernée par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Maurice-de-Gourdans est concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) prescrit le 10/07/2020. Le site du projet est inclus dans le projet du PPRNi.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de logistique n'est pas susceptible de générer des risques sanitaires. Pas d'impact également en phase chantier.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer un flux journalier de 30 poids-lourds (PL) et 40 véhicules légers (VL).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le bruit sera principalement lié au trafic des PL et VL sur le site. Le bruit en phase chantier sera limité à quelques engins de travaux. Le projet est situé à proximité de la Départementale 84 ainsi que d'une entreprise de démolition automobile. Le site ayant par ailleurs déjà été occupé par une activité industrielle, les nuisances sonores étaient déjà existantes.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités du futur site n'engendreront pas de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra émettre des vibrations mécaniques lors de la phase de chantier en journée par l'action des engins et outils de chantier.</p> <p>Le site, dans sa phase d'exploitation, ne sera pas source de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Émissions lumineuses uniquement dues aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité des employés (éclairage de type lampadaire dirigé vers le sol).</p> <p>La parcelle ayant déjà été occupée par une activité industrielle, les émissions lumineuses étaient déjà existantes.</p> <p>Le site n'est pas concerné par des émissions lumineuses.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets de gaz de combustion de la chaudière à gaz. La chaufferie sera entretenue conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Rejets de polluants liés au trafic de véhicules.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le rejet des eaux usées se fera dans le réseau public d'assainissement. La gestion des eaux pluviales de toitures et de voiries sera distincte. Les eaux pluviales de toiture seront infiltrées à la parcelle. Les eaux pluviales de voiries seront collectées dans un bassin de rétention/confinement avant rejet dans le réseau communal avec un débit limité. Les eaux pluviales de voiries seront traitées sur un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le bassin de rétention/confinement et d'être rejetées dans le réseau communal avec un débit limité.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence d'effluents industriels rejetés par le site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Production de déchets non dangereux, principalement des déchets d'emballages (cartons, bois, plastiques ...).</p> <p>Les déchets seront triés et évacués en filières adaptées.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un terrain déjà construit n'ayant pas de sensibilité particulière en terme d'aspect paysager. L'aspect paysager du site restera globalement similaire, l'entrepôt sera neuf et accompagné d'espaces verts avec arbres d'ornement. Pas de prescription de fouilles archéologiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un terrain déjà occupé par un bâtiment industriel. L'usage du sol restera donc inchangé, le projet étant à usage logistique et de bureaux.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ou approuvés les plus proches géographiquement du projet ont été recherchés via le site de la DREAL où sont listés les différents avis émis par l'autorité environnementale. Sur la période 2017-2021, il en ressort les projets suivants :

- Balan : Installations d'ombrières photovoltaïques - parking de la société KEMONE (2018)
- Balan : Aménagement d'un parking de covoiturage - Sortie n°6 de l'A42 Balan/Dagneux (2020)

Au vu de la nature de ces projets, de la distance d'éloignement et des impacts générés, aucun des projets cités n'est susceptible d'avoir des incidences cumulées avec le projet logistique de SCCV Hudson Log 01.

De plus, le projet est compatible avec les sites déjà en activité présents autour du site, puisqu'une activité de ce type était précédemment exercée.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les incidences susceptibles d'être générées par le projet sont limitées au vue de l'étude réalisée au 6.1. Le site n'est pas à vocation industrielle mais uniquement logistique. Les incidences concernent essentiellement le bruit et les émissions polluantes dues au trafic de poids-lourds. Les principales mesures qui seront mises en œuvre sont les suivantes :

- les déchets générés seront évacués vers les filières adaptées ;
- en cas d'incendie, une vanne barrage au niveau du bassin de rétention des eaux pluviales empêchera le déversement des eaux d'incendies potentiellement pollués ;
- les rejets atmosphériques seront limités, la chaudière mise en place fera l'objet de contrôles périodiques ;
- les activités ne généreront pas d'impact sur le sol.

Ces incidences sont détaillées dans l'Annexe 7 ajoutée au présent dossier.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la nature du projet (bâtiment logistique), des impacts limités lors de l'exploitation, du fait que le site projeté ait déjà été occupé par une activité industrielle, que les potentiels impacts liés à l'activité sont déjà existants et que les mesures nécessaires ont été étudiées et prises en compte en amont du projet nous estimons que la réalisation d'une étude d'impact n'est pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Une note complémentaire sur les incidences du projet est ajoutée en annexe 7.

## 9. Engagement et signature

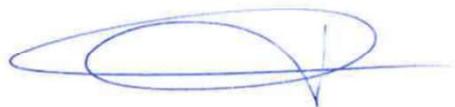
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

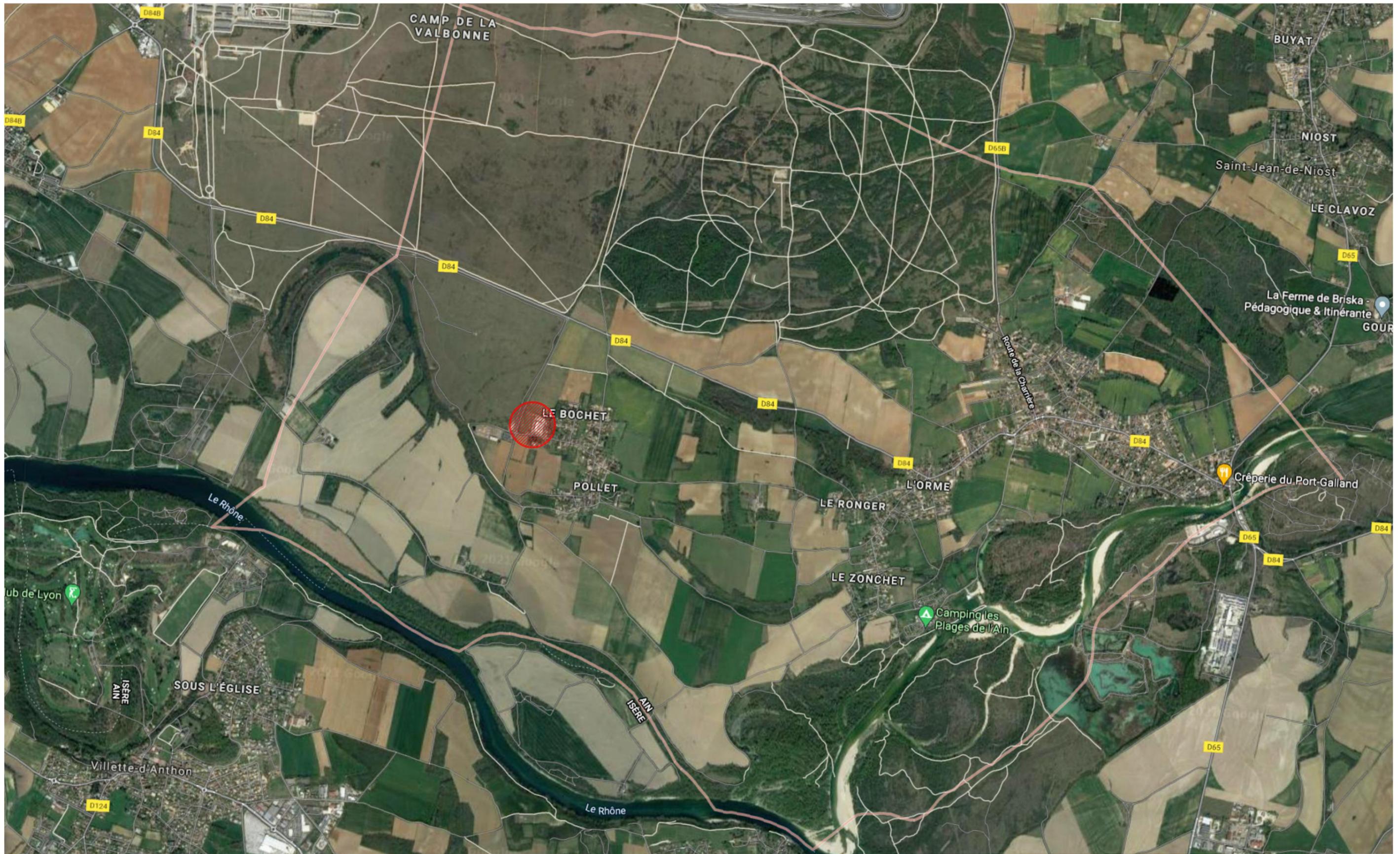


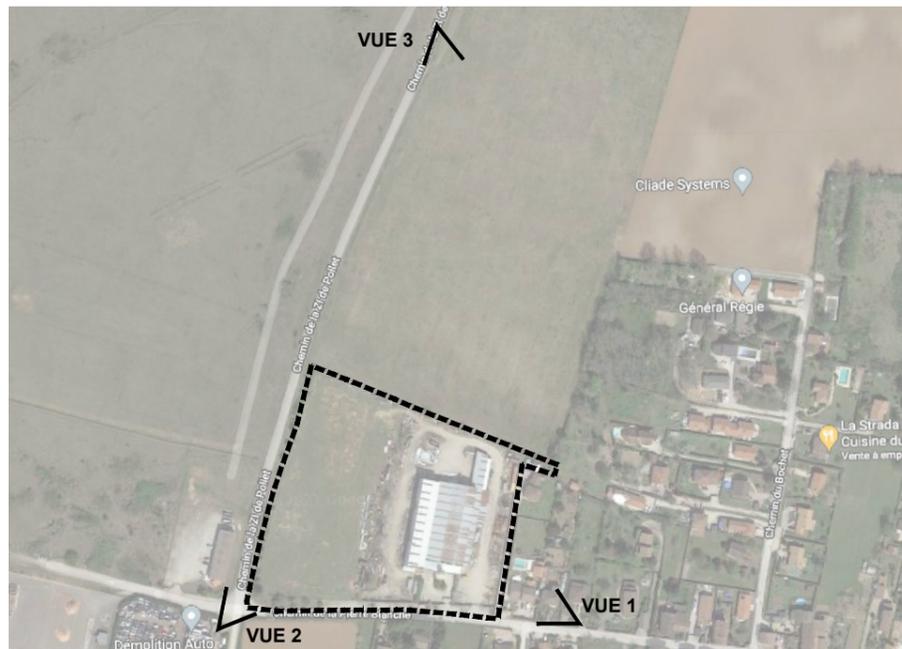
Fait à Lyon 2ème

le, 03/09/2021

Signature







VUE 1 - depuis le chemin de la Pierre Blanche - Juillet 2013



VUE 2 - depuis le chemin de la Pierre Blanche - Juillet 2013



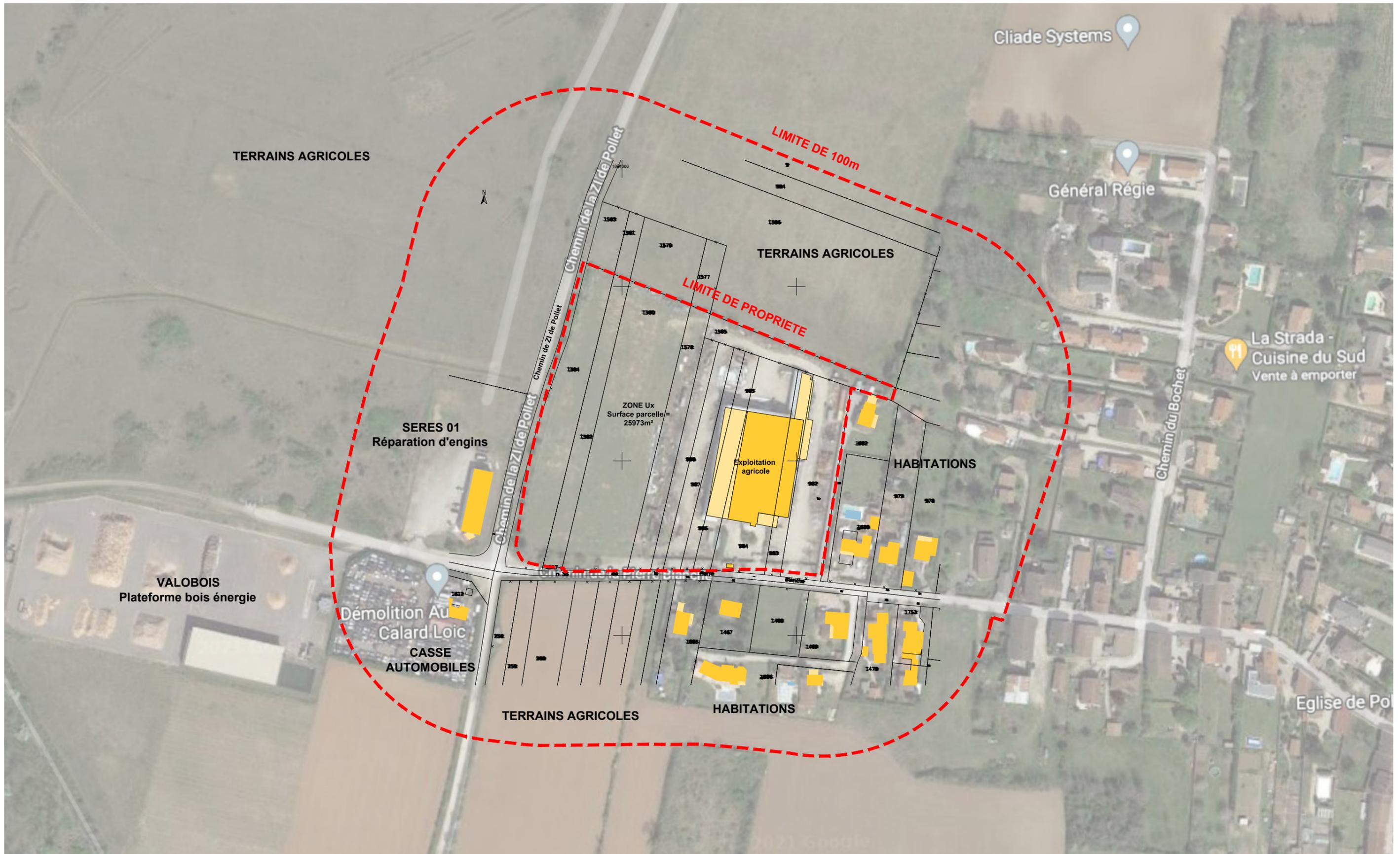
VUE 3 - depuis le chemin de la ZI de Pollet - Juillet 2013



Tableau récapitulatif des surfaces	
TERRAIN	25973 m <sup>2</sup>
Emprise au sol (dont auvent = 102m <sup>2</sup> )	11299 m <sup>2</sup>
Espaces verts (PLU: 10%)	6545 m <sup>2</sup>
Bassin de rétention	685 m <sup>2</sup>
Béton (aires de béquillage)	1127 m <sup>2</sup>
Voiries Lourdes P.L. enrobé	2241 m <sup>2</sup>
Voiries Légères V.L. en Enrobé	3383 m <sup>2</sup>
Circulations piétonnes	795 m <sup>2</sup>

Parking PL	2
Parking VL	84
Nombre de quais PL	12 quais
bennes	2 quais





## NATURA 2000

Trois zones Natura 2000 sont présentes à proximité du site.

Natura 2000 Directive Habitat / Directive Oiseaux			
Identifiant national	Nom	Surface	Localisation
FR8212011	Steppes de La Valbonne	1 124 ha	3 m à l'Ouest
FR8201639		1 122 ha	
FR8201638	Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon	384 ha	530 m à l'Ouest



*Implantation du projet par rapport aux zones Natura 2000 Habitats et Oiseaux*

**Le site d'implantation du projet d'extension n'est pas situé au sein d'une zone Natura 2000.**

# **ANNEXE 7**

# **NOTICE COMPLEMENTAIRE**

## SOMMAIRE

<b>1. INCIDENCES SUR LE PAYSAGE .....</b>	<b>4</b>
1.1. <i>Impact visuel – Paysage – Effets permanents .....</i>	<i>4</i>
1.2. <i>Impact visuel – Paysage - Effets temporaires.....</i>	<i>4</i>
1.3. <i>Mesures prévues pour réduire l’impact visuel.....</i>	<i>4</i>
<b>2. INCIDENCES SUR L’AIR .....</b>	<b>5</b>
2.1 <i>Description et incidences.....</i>	<i>5</i>
2.2 <i>Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet</i>	<i>5</i>
<b>3. INCIDENCES SUR LE TRAFIC.....</b>	<b>6</b>
3.1. <i>Trafic - Effets permanents .....</i>	<i>6</i>
3.2. <i>Trafic - Effets ponctuels/temporaires.....</i>	<i>6</i>
3.3. <i>Mesures compensatoires .....</i>	<i>6</i>
<b>4. INCIDENCES SUR LE BRUIT.....</b>	<b>8</b>
4.1. <i>Description et incidences.....</i>	<i>8</i>
4.2. <i>Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet</i>	<i>8</i>
<b>5. INCIDENCES SUR L’EAU .....</b>	<b>9</b>
5.1. <i>Description et incidences.....</i>	<i>9</i>
5.2. <i>Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet</i>	<i>9</i>

**Pour rappel, le projet s'implante sur un site anciennement occupé par la société DUCRY SAS qui avait une activité de travaux de montage de structures métalliques. Il consiste à démolir le bâtiment actuel et à construire un entrepôt logistique pour un stockage à température ambiante et des bureaux.**

**Les potentiels impacts des activités du site sont donc déjà présents et ne seront pas notablement modifiés par rapport à la situation actuelle.**

La présente annexe a pour objectif de présenter de manière plus détaillée les incidences principales du site et les mesures mises en œuvre pour le projet sur les sujets à enjeux qui sont les suivants :

- Paysage
- Air
- Bruit
- Trafic
- Eau

## 1. INCIDENCES SUR LE PAYSAGE

### 1.1. Impact visuel – Paysage – Effets permanents

#### Environnement du site

Globalement, le paysage aux alentours du site est marqué par des zones agricoles, des entreprises ainsi que par des zones d'habitations.

#### Architecture :

Le bâtiment est situé au sein d'une zone à vocation d'activités artisanales, industrielles ou de services.

Le bâtiment existant sera démoli afin de construire par la suite le futur bâtiment du projet de la société SCCV Hudson Log 01.

#### Espaces extérieurs :

Le projet comprendra des espaces verts majoritairement arborés.

### 1.2. Impact visuel – Paysage - Effets temporaires

La phase chantier du projet aura un impact sur le paysage : présence d'équipements de grandes hauteurs sur le site (grues), circulation de véhicules de chantier, déplacement (au sein du site) de terres...

Le chantier sera organisé de manière à durer juste le temps nécessaire (environ 10 mois).

Les véhicules et équipements utilisés seront des équipements en bon état.

### 1.3. Mesures prévues pour réduire l'impact visuel

Dès sa conception, le projet est étudié afin de s'intégrer au mieux dans son environnement.

#### Paysagement général :

La construction laissera la place à des espaces verts (environ 6 545 m<sup>2</sup>) autour du bâtiment et des voiries.

Des arbres seront implantés sur le site.

**De plus, le bâtiment sera totalement neuf contrairement à l'ancienne activité de la société DUCRY SAS ayant un bâtiment vieillissant. Par conséquent, l'aspect paysager au droit du site sera significativement amélioré.**

## **2. INCIDENCES SUR L’AIR**

### **2.1 Description et incidences**

Les principales sources de rejets atmosphériques seront liées :

- au fonctionnement discontinu du local de charge des batteries (dégagement d’hydrogène) ;
- aux rejets de gaz de combustion de la chaufferie : gaz naturel pour le chauffage ;
- aux gaz d’échappement des véhicules circulant sur le site.

Les activités exercées dans le bâtiment ne seront pas à l’origine de dégagement de fumées ni de poussières ou d’odeurs.

Les rejets se résument à des gaz de combustion contenant du gaz carbonique, de la vapeur d’eau et des oxydes d’azote.

### **2.2 Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet**

- Hydrogène

Dans les locaux de charge, la ventilation sera adaptée et un système de détection d’hydrogène sera prévu.

Rappel : Le rejet d’hydrogène dans l’environnement est sans conséquence (pas de toxicité).

- Gaz de combustion

La principale mesure pour la protection de la qualité de l’atmosphère est l’entretien régulier des installations notamment les chaudières. Une société spécialisée sera chargée de la maintenance des installations de combustion.

- Gaz d’échappement

Afin de réduire les rejets atmosphériques liés aux poids-lourds, les mesures suivantes seront prises :

- les camions seront à l’arrêt pendant les périodes de chargement / déchargement,
- la vitesse de circulation sera réduite.

### 3. INCIDENCES SUR LE TRAFIC

#### 3.1. Trafic - Effets permanents

Voies d'accès :

L'approvisionnement et l'expédition des marchandises se feront par voie routière.

Type de véhicules	Trafic moyen	Horaires
Véhicules légers (personnel et visiteurs)	40 / jour	En journée du lundi au samedi
Poids-lourds (réceptions/expéditions)	30 / jour	En semaine

Le site étant déjà occupé par une activité industrielle, le trafic est déjà existant.

L'itinéraire pour rejoindre les axes routiers importants tel que l'A42 ne traverse aucune zone résidentielle, il se fait par l'intermédiaire de la Départementale 84.

#### 3.2. Trafic - Effets ponctuels/temporaires

Les effets liés au transport sont ceux présentés ci-dessus.

En phase chantier, le trafic généré par les travaux représentera une faible part du trafic de la zone et sera limité qu'à quelques engins de travaux. La phase travaux n'aura donc pas d'effets significatifs sur le trafic.

#### 3.3. Mesures compensatoires

##### **Organisation Interne**

Voies internes :

Les véhicules légers seront directement orientés dès l'entrée du site au Nord-Ouest vers les parkings VL. Ainsi le flux de VL ne croisera pas le flux de PL au niveau des zones de quais. Ces zones seront aménagées de façon à permettre la manœuvre aisée des poids lourds.

Parking des véhicules automobiles (personnels - visiteurs) :

Un parking véhicules légers est prévu au niveau de l'entrée Nord-Ouest et à l'Est, avec une capacité adaptée à l'effectif et à la présence de visiteurs.

Les véhicules légers et deux roues accèdent directement à ces parkings et n'auront pas vocation à circuler sur l'ensemble de la périphérie du site.

Consignes de circulation :

Des consignes seront établies et communiquées aux chauffeurs et aux personnels du site. Ces consignes seront inscrites à l'entrée du site.

### ***Desserte immédiate du projet***

#### **Choix du mode de transport :**

Le site ne disposant pas d'un embranchement ferroviaire, le bâtiment est conçu pour une desserte routière uniquement.

### ***Projet***

**Compte tenu de la précédente activité au droit de ce site, l'impact sur le trafic ne sera que légèrement augmenté.**

## 4. INCIDENCES SUR LE BRUIT

### 4.1. Description et incidences

#### Réglementation :

L'arrêté du 23 Janvier 1997 s'applique aux nouvelles installations classées. Il s'applique donc à ce projet.

Il prévoit que l'arrêté préfectoral fixe des niveaux de bruit à ne pas dépasser en limite de propriété (ne pouvant excéder 70 dBA pour la période jour et 60 dBA pour la période nuit sauf si le bruit résiduel extérieur est supérieur à cette limite) et fixe des niveaux d'émergence à ne pas dépasser, en mesurant cette émergence au point où une nuisance potentielle existe, c'est à dire chez le riverain.

La ZER identifiée pour le projet correspond aux habitations situées à l'Est et au Sud du site.

#### Sources de bruit dans l'environnement :

Sur ce site, les sources de bruit identifiées seront associées à la circulation automobile de l'axe voisin (D84) et aux activités voisines.

#### Sources de bruit en fonctionnement :

Seule la circulation de camions se fera à l'extérieur. Toutes les autres activités de manutention se feront à l'intérieur des bâtiments.

Les sources sonores dues à l'activité seront essentiellement liées aux allers et venues des camions de livraisons.

Nota : l'impact de la chaufferie est jugée négligeable étant donné la faible taille de l'installation et son emplacement dans un local dédié.

Le site ne fait pas usage d'équipements bruyants de type sirènes, mégaphones... à l'exception des alertes de sécurité (alarme incendie, anti-intrusion...).

**Le site ayant été déjà occupé par une activité industrielle précédemment, les nuisances sonores sont déjà existantes et ne seront pas augmentées.**

### 4.2. Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet

L'impact acoustique du site sera réduit en raison :

- de la vitesse de circulation réduite des camions sur le site,
- de l'installation dans des locaux dédiés du groupe sprinkler et de la chaufferie,
- de l'absence de sirènes périodiques,
- de l'arrêt des moteurs durant les opérations de chargement / déchargement.

## 5. INCIDENCES SUR L'EAU

### 5.1. Description et incidences

L'incidence potentielle sur l'eau en phase chantier est le risque de déversement accidentel qui impliquerait une pollution du milieu naturel (eau et sol).

Il n'y aura pas d'eaux industrielles sur le site à l'exception des eaux de lavage. Toutefois, les eaux pluviales de voiries sont susceptibles d'être polluées via l'utilisation de véhicules.

### 5.2. Mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet

Pour limiter un impact sur l'environnement, en phase chantier, le bassin de gestion des eaux pluviales pourra être réalisé en priorité pour permettre de traiter et récupérer les eaux pluviales. Le raccordement au réseau avant les mises hors d'eau sera également effectué afin d'éviter l'inondation du site. Les installations de chantier nécessaires au personnel seront installées dès le démarrage et les réseaux seront raccordés aux réseaux de la commune (eaux usées, électricité, AEP).

Les produits dangereux ne seront pas ou très peu utilisés sur le chantier. Les huiles utilisées pour le décoffrage ou pour les engins de chantier seront stockés dans des espaces protégés et fermés.

Les moyens de levage utilisés seront principalement des grues mobiles et des manuscopiques. Les nacelles élévatrices seront utilisées par les entreprises pour les travaux en hauteur.

Les impacts en matière d'eaux usées et d'eaux de lavage sont négligeables.

Les **eaux pluviales de toiture des bâtiments**, exemptes de pollution, seront infiltrées à la parcelle et les **eaux pluviales provenant des voiries et des parkings**, potentiellement polluées par des hydrocarbures, seront dirigées vers le bassin de rétention/tamponnement étanche. Après traitement à travers un séparateur d'hydrocarbures, elles seront rejetées au réseau communal.

Les séparateurs à hydrocarbures seront certifiés NF. Les rejets en hydrocarbures respecteront la valeur seuil imposée.

De plus, des regards de visite seront prévus pour vérifier régulièrement la propreté des ouvrages.